

### "Fil rouge" en cas de décès AAAJu

En cas de décès dans le cadre de l'AAAJu, la participation de l'association est définie comme suit :

**carte** l'association enverra une carte lors du décès d'une personne proche de l'association (membre du comité, son conjoint et/ou enfant, membre d'honneur, président et directeur de société)

**annonce** l'association ne fera pas paraître d'annonce dans les journaux régionaux

**délégation** une délégation rendra les derniers honneurs lors du décès d'un membre du comité, son conjoint et/ou enfant, d'un membre d'honneur

Notice acceptée par l'assemblée générale du 18 février 2017